

# LABEL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Intéressé.e par une  
suite de carrière  
dans l'enseignement  
supérieur ?

Ce label reconnaît officiellement  
une implication du doctorant  
vers la voie de l'enseignement  
supérieur. A la fois par des  
formations à suivre, déjà intégrées  
dans le dispositif actuel, et par  
une pratique de l'enseignement  
qui alimenteront une soutenance  
orale finale.

Retrouve les formations  
nécessaires à la préparation du  
label sur [adum.fr](http://adum.fr).

**Inscris-toi  
dès  
maintenan  
t sur  
ADUM**



## Label Enseignement Supérieur

### La démarche de label

Afin de valoriser des compétences acquises au cours du doctorat tant par la pratique d'activités complémentaires que par le suivi de formations, ces deux éléments constituant alors un ensemble cohérent, il a été décidé de proposer aux doctorants – et docteurs – concernés qui le souhaiteraient l'obtention d'un label destiné à formaliser l'acquisition de ces compétences.

Le dispositif du label a été approuvé par les instances de l'établissement : le Conseil du CLED, le Conseil de la Formation et le Conseil d'Administration (décision du 8 juillet 2014).

Le label « Enseignement supérieur », est mis en œuvre conjointement par les études doctorales (CLED<sup>1</sup> et MDD<sup>2</sup>) et l'INSPÉ<sup>3</sup> de Lorraine.

Il est obtenu à la suite d'une procédure qui comporte :

- le dépôt d'un dossier de candidature qui permet de vérifier l'existence et la pertinence des activités complémentaires effectuées et des formations suivies par rapport à l'objectif du label et
- une soutenance orale devant un jury composé pour moitié de représentants du CLED et pour moitié de représentants de l'INSPÉ.

L'obtention du label donne lieu à une attestation signée par le Président de l'Université de Lorraine.

### Les objectifs du label « Enseignement supérieur »

Les doctorants contractuels chargés d'enseignement en fonction du décret 2009-464 du 23 avril 2009 (DCCE) et les doctorants qui effectuent des vacations d'enseignement dans le supérieur ont besoin de valider l'acquisition de compétences à enseigner pour augmenter leurs chances de recrutement s'ils choisissent la voie de l'enseignement dans le supérieur. Il revient à l'université de leur offrir la possibilité de valider leur expérience et leur maîtrise de l'enseignement par l'obtention du label « Enseignement supérieur ».

Ce label a l'ambition de se poser comme un élément important du dossier d'un candidat prétendant à des fonctions d'enseignant.

---

<sup>1</sup> Collège lorrain des écoles doctorales

<sup>2</sup> Maison du Doctorat (Direction de la Valorisation et de la Recherche/ Sous-direction des études doctorales)

<sup>3</sup> Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation à l'époque de la création du label)

Le label est obtenu après avoir suivi une formation répondant à un cahier des charges précis et après avoir satisfait à des exigences particulières décrites dans la suite du dossier.

A terme, la délivrance du label « Enseignement supérieur » a vocation à s'inscrire dans un réseau national et/ou international de délivrance de labels de formations doctorales pour tendre, vers une reconnaissance large de ce label.

### **La candidature au label « Enseignement supérieur »**

Le doctorant ou le docteur qui souhaite obtenir le label « Enseignement supérieur » doit :

- **Déposer un dossier de candidature** à l'obtention du label, adressé à l'INSPé à la date fixée annuellement par le comité de pilotage.

Ce dossier comporte :

- Les attestations des enseignements universitaires assurés pour un volume d'au moins 128h équivalents TD (cours dispensés, niveaux, volume horaire, contenus, modalités, évaluation)

Les attestations devront être certifiées par les responsables pédagogiques des composantes de formation concernées

- Les attestations du suivi d'au moins 14 jours (soit 84 heures ou 7 crédits) de formation pédagogique universitaire :

Liste des formations suivies comportant l'intitulé, les contenus, volume (en heures et jours), année/dates, avec somme récapitulative du nombre d'heures

Pour les doctorants de l'Université de Lorraine la liste des formations idoines, suivies et validées sous ADUM est suffisante.

Le temps de formation suivie pris en compte dans le dossier relève exclusivement d'activités utiles à l'acquisition de compétences pédagogiques. La référence en est l'actuel programme proposé aux doctorants contractuels chargés d'enseignement à l'Université de Lorraine.

De même, si un candidat souhaite faire valoir des modules de formation qui ne figurent pas sur l'interface ADUM de l'Université de Lorraine, cela lui est possible à condition de produire un descriptif précis des formations suivies et une attestation de participation de la part de l'organisme ayant géré cette formation.

L'autorisation de présenter une soutenance orale est accordée après examen du dossier par la commission pédagogique du label.

- **Présenter une soutenance orale devant un jury.**

Déroulement de la soutenance

- La soutenance donne lieu à un exposé oral de 10' au cours duquel le candidat prend appui sur son expérience de l'enseignement et les apports de la formation pour justifier de l'acquisition des compétences à enseigner dans le supérieur.

- Un entretien de 20' permet de revenir sur certains points de l'exposé. Le portfolio de compétences renseigné dès la 1<sup>ère</sup> année de formation ainsi que le projet tuteuré de 3<sup>ème</sup> année pourront constituer des éléments de la discussion.

#### Critères d'évaluation de la soutenance

- La prestation orale :
  - Propos structuré et argumenté,
  - Utilisation pertinente des formes de communication (présentation visuelle, support vidéo, audio, autres...),
  - Capacité à dialoguer avec le jury,
- Le contenu de l'exposé :
  - Sélection cohérente et pertinente des situations de formation ou d'enseignement en lien avec le référentiel de compétences (cf. Annexe),
  - Analyse distanciée et/ou réflexive des situations évoquées,
  - Identification et explicitation des postures d'enseignant en fonction des contextes d'enseignement,
  - Évaluation des compétences à enseigner (compétences acquises ou en cours d'acquisition),
  - Valorisation des expériences vécues en lien avec le métier d'enseignant-chercheur.

Le référentiel de compétences de l'enseignant du supérieur débutant proposé en annexe ci-dessous permettra au candidat de situer ses compétences.

Un portfolio personnel du développement professionnel peut servir de support à cet exposé oral, mais seule la soutenance est évaluée.

**Annexe 1**  
**Calendrier prévisionnel de la session**  
**Label « Enseignement Supérieur » du Doctorat de l'Université de**  
**Lorraine :**

- **17 mai**: Date et heure limites de dépôt des dossiers de candidature (transmission du dossier par messagerie électronique ou par File Sender à l'adresse : [inspe-scolarité-contact@univ-lorraine.fr](mailto:inspe-scolarité-contact@univ-lorraine.fr) , mettre en copie [drv-mdd-formations-contact@univ-lorraine.fr](mailto:drv-mdd-formations-contact@univ-lorraine.fr)
- **mi juin** : Retour sur les candidatures déposées et convocation des candidats retenus
- **28 juin 2024** : Soutenance (INSPé de Maxéville)

## Annexe 2

# Référentiel de compétences de l'enseignant du supérieur débutant ESPÉ de Lorraine / Collège Lorrain d'Écoles Doctorales (CLED)

### CONCEVOIR

#### I. Concevoir un dispositif d'enseignement en cohérence avec l'offre de formation de l'université et le public étudiant concerné

- *Formuler des objectifs d'apprentissage.*
- *Choisir des méthodes pédagogiques en cohérence avec les objectifs visés : apprentissage par problème, par projet, travail de groupe, auto-formation, cours magistral, utilisation des outils TICE....*
- *Choisir un mode de communication adapté à la situation d'enseignement : présentiel, en ligne, hybride.*
- *Penser l'articulation entre les objectifs d'apprentissage, les acquis visés chez les étudiants, les méthodes utilisées et les formes d'évaluation prévues (alignement pédagogique).*
- *Prendre en compte la diversité des publics.*

#### II. Développer un dispositif d'enseignement dans une programmation

- *Identifier et Inventorier les acquis des apprentissages attendus à la fin de la formation pour définir les objectifs et contenus d'enseignement.*
- *Établir une programmation / progression et penser l'accompagnement de l'étudiant (tutorat, accompagnement méthodologique.)*

#### III. Préparer ses cours

- *Concevoir des supports de cours variés, innovants et intégrant les TICE.*
- *Connaître et savoir utiliser des ressources utiles pour l'enseignant et pour les étudiants.*
- *Créer les conditions d'un engagement actif chez les étudiants.*

### ENSEIGNER

#### I. Savoir présenter et communiquer les finalités des cours

- *Situer le module ou l'UE dans l'ensemble du curriculum de la formation (durée, objectifs, évaluation).*
- *Valoriser les enjeux des tâches afin de donner du sens aux apprentissages.*

#### II. Développer une posture d'accompagnement

- *Encourager les apprentissages.*
- *Maintenir la motivation.*
- *Animer le groupe, susciter les interactions.*

#### III. Relier les apprentissages aux besoins de la société civile

- *Faire le lien entre les apprentissages et les diplômes ou activités professionnelles visées.*
- *Adopter un comportement éthique.*

## ÉVALUER

### I. Concevoir un processus de mesure fiable

- *Connaître la typologie des outils d'évaluation.*
- *Construire des outils d'évaluation.*
- *Adapter les modes d'évaluation en fonction des objectifs et des méthodes retenues :*
  - *Acquérir des connaissances en docimologie ;*
  - *Utiliser des critères pertinents par rapport aux objectifs visés ;*
  - *Communiquer les résultats de l'évaluation (feedback, conseils, appréciations, notes).*

## RÉGULER

### I. Comprendre et interpréter les résultats des évaluations (évaluation des étudiants, évaluation des enseignements par les étudiants)

- *Analyser les erreurs des étudiants.*
- *Repérer les zones de vigilance et les moments médiateurs / régulateurs.*
- *Proposer des dispositifs de remédiation aux étudiants.*
- *Modifier et améliorer la conception et la mise en œuvre de ses enseignements.*

### II. Développer une posture réflexive

- *Pouvoir mener une analyse critique de ses pratiques.*
- *Poursuivre le développement de ses compétences (formation continue, formation de formateurs, colloques, stages, sites et forums, etc.).*
- *Innover dans les pratiques.*
- *Communiquer sur ses pratiques au sein des équipes pédagogiques.*
- *Se tenir informé de la recherche scientifique dans les domaines disciplinaire, didactique et pédagogique.*

## Annexe 3

Liste des formations proposées dans le cadre du catalogue destiné aux doctorants, jugées pertinentes pour le suivi des formations à la pédagogie :

### Programme en vigueur jusqu'à la rentrée 2021

- Modules conseillés dans le cadre de la première année d'enseignement (objectif : acquérir des compétences de base en matière de pédagogie universitaire) :

[PA1.1 MDD 11 - Résidentiel DCCE 1ère année](#) (5 jours)

Ce module peut être remplacé par deux autres modules :

[A1.1 MDD 12 - Initiation à l'enseignement universitaire : construire un cours, l'animer, évaluer](#) (2 jours)

Et

AT2. MDD 42 - Formation à la communication orale et corporelle en milieu professionnel (3 jours)

Ou bien AT2. MDD 41 - Développer ses capacités à communiquer et à manager (4 jours)

- Modules conseillés dans le cadre de la deuxième année d'enseignement (objectif : acquérir des compétences en matière d'innovation pédagogique) :

[PA1.1 MDD 13 - DCCE 2eme A : innovations pédagogiques et outils numériques - Nancy](#) (4jours)

Pour ceux qui n'ont pu suivre ce module, il est possible de suivre un autre module, plus court, sur cette thématique : [PA1.1 MDD 14 - Eléments d'innovations pédagogiques](#) (2 jours)

Le parcours de formation à la pédagogie universitaire de deuxième année peut être complété par un module d'approfondissement sur l'usage pédagogique du numérique :

[PA1.1 MDD 15 - Le numérique pour apprendre et enseigner](#) (4 jours)

Ou bien par le suivi de modules sur la médiation scientifique :

[PA1.4 MDD 41 - Découvrir la médiation scientifique \(MS\) - élément obligatoire](#) (1 jour)

Complété par une des activités de Médiation scientifique proposées dans le cadre de cette thématique.

- Module conseillé dans le cadre de la troisième année d'enseignement :

[PA1.1 MDD 16 - Projet pédagogique tuteuré](#) (4 jours)

- Module complémentaire au programme proposé :

[PA1.1 MDD 17 - Outils numériques pour la pédagogie \(plateforme Arche, studio professeur\)](#) (1 jour)

- Remarque : à côté de la logique du label, orienté vers la pédagogie, il est recommandé aux doctorants qui envisagent de se tourner vers le métier d'enseignant, donc d'être un jour



responsables d'une classe, de suivre le module :

[AT2. MDD 24 - Sauveteur Secouriste du Travail \(SST\)](#)

Rappel : ce module n'entre pas dans le cadre des modules éligibles pour le dossier de candidature au label « enseignement supérieur »

### **Programme en vigueur à partir de la rentrée 2021**

Remarque : les intitulés exacts des modules peuvent évoluer d'une année sur l'autre

- Modules conseillés dans le cadre de la **première année d'enseignement** (objectif : acquérir des compétences de base en matière de pédagogie universitaire ; étape 1) :

[PA1.1 MDD 11 Initiation à pédagogie universitaire séminaire d'une semaine \(étape 1\)](#) (5 jours, 3 crédits)

Ce module peut être remplacé par deux autres modules :

[PA1.1 MDD 12 - Initiation à l'enseignement universitaire : construire un cours, l'animer, évaluer](#) (2 jours, 1 crédit)

Et

AT2. MDD 42 – Prise de parole en public (2 jours, 1 crédit)

Ou bien AT2. MDD 41 - Développer ses capacités à communiquer de manière individuelle et collective (3 jours, 2 crédits)

et

[PA1.1 MDD 13 - Enseigner, apprendre avec le numérique : premières découvertes \(étape1\)](#) (1 jour, 0,5 crédit)

- Modules conseillés dans le cadre de la **deuxième année d'enseignement** (objectif : acquérir des compétences en matière d'innovation pédagogique ; étape 2) :

[PA1.1 MDD 14 -Enseigner, apprendre avec le numérique : vers des pratiques hybrides \(étape 2\)](#) (4 jours, 2,5 crédits)

[PA1.1 MDD 15 Analyser sa pratique, niveau 1 \(étape 2\)](#) (2 jours, 1 crédit)

- Modules conseillés dans le cadre de la **troisième année d'enseignement** (étape 3) :

[PA1.1 MDD 16 - Les compétences pédagogiques de l'Enseignant-Chercheur : projet pédagogique tuteuré \(étape 3\)](#) (5 jours, 2,5 crédits)

[PA1.1 MDD 17 Etre tuteur de doctorants débutants \(étape 3\)](#) (3jours, 1,5 crédits)

- Remarque : à côté de la logique du label, orienté vers la pédagogie, il est recommandé aux doctorants qui envisagent de se tourner vers le métier d'enseignant, donc d'être un jour responsables d'une classe, de suivre le module :

[AT2. MDD 24 - Sauveteur Secouriste du Travail \(SST\)](#)

Rappel : ce module n'entre pas dans le cadre des modules éligibles pour le dossier de candidature au label « enseignement supérieur »